

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ce sont : MM. Alain Terrenoire, Jean-Louis Massoubre, Paul Dijoud, Jacques Barrot, Jacques Maugein, Didier Julia.

(Les six membres de l'Assemblée dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

M. le président. Le bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

— 3 —

COMMUNICATION DE LA LISTE DES DEPUTES

M. le président. En application de l'article L. O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer la liste des 486 députés élus dans les départements de la métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer.

Acte est donné de ces communications.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés est affichée. Elle sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 4 —

COMMUNICATION DE REQUETES RELATIVES A DES CONTESTATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article L. O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil Constitutionnel communication des requêtes en contestation d'opérations électorales qui lui sont parvenues.

Conformément aux articles 2 et 3 du règlement, ces communications sont affichées. Elles seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 5 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT D'AGE

M. le président. Mes chers collègues, mes premières pensées iront aux deux collègues dont nous avons eu à déplorer la perte après la clôture de la deuxième législature (*Mmes et MM. les députés se lèvent*) : Henri Meck, qui représentait le Bas-Rhin depuis 1928 et Olivier de Sesmaisons qui était député de la Loire-Atlantique depuis la première Constituante. Ils étaient cordialement aimés de nous tous et ils ont, tous les deux, accompli de la manière la plus digne et la plus parfaite leurs devoirs de représentants du peuple. Nous adressons aux familles de ces deux regrettés collègues nos profondes condoléances.

Mes chers collègues, après avoir exprimé nos regrets d'être séparés d'un certain nombre de nos collègues de la législature précédente, parmi lesquels se trouve le si vivant et si sympathique chanoine Kir, dont la verte vieillesse nous faisait espérer qu'il continuerait à occuper la place qui m'est dévolue aujourd'hui ; après avoir salué l'arrivée des nouveaux élus, au nombre desquels je suis heureux de voir des jeunes, et même de très jeunes, je dois accomplir les obligations qui incombent à votre doyen d'âge.

Il manquerait d'abord à un devoir, au devoir que lui impose une présence de près d'un demi-siècle au Palais-Bourbon, s'il ne portait témoignage de la grande sujétion et du travail considérable que, contrairement à ce que certains s'imaginent, exige et a toujours exigé l'exercice du mandat de député. Cela vient de ce que chez nous, plus que partout ailleurs, un parlementaire a une double mission : s'occuper des affaires de la nation et se tenir en contact avec le corps électoral.

A l'époque où il était représentant du peuple, Lamartine a dit un jour : « Il faudrait, dans chaque circonscription, deux députés, l'un pour les idées, l'autre pour les relations avec les électeurs ». (*Applaudissements et rires sur de nombreux bancs*)

Pittoresque boutade d'un député-poète, empêché sans doute, par quelque visite importune, de répondre à l'appel de la muse ! En réalité, il adorait s'entretenir avec ses concitoyens. Et son comportement, contrairement à son humoristique propos, était en accord avec l'opinion de ceux qui pensent que le contact des parlementaires avec leurs électeurs donne à une démocratie un caractère plus vivant et plus humain.

Je veux maintenant me permettre de vous adresser, en ce début de législature, les propos dictés par mon expérience et par mon désir de voir la nouvelle Assemblée s'inspirer des principes qui, quelles que soient les divergences des conceptions, des tendances et des modalités d'action, sont à la base de la tâche que tout Parlement républicain doit assumer.

Il y a deux buts essentiels vers lesquels doit s'orienter notre activité : la liberté à l'intérieur et la paix à l'extérieur.

La liberté ! Il ne s'agit pas seulement de la liberté telle que l'ont définie les diverses écoles ou telle qu'elle figure en tête des constitutions.

On a certes raison de dire qu'elle consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; que c'est le droit pour chaque homme et pour chaque femme de vivre selon sa conscience, sans que l'Etat cherche à lui imposer un conformisme quelconque ; que c'est la garantie — assurée par des mesures telles que l'*habeas corpus* de nos amis britanniques — contre toute détention arbitraire. On a raison de déclarer que la liberté politique est la source et la garantie des libertés de penser, d'écrire, d'informer, de travailler, d'entreprendre et de toutes les autres. On a raison, aussi, de proclamer que la liberté est étroitement liée à la souveraineté populaire. La Grèce, qui a créé la démocratie, nous a apporté sur ce point, comme sur tant d'autres, son enseignement immortel.

Dans l'*Antigone* de Sophocle, Hémon pose un principe auquel nulle République ne saurait renoncer, quand il déclare qu'il n'y a pas de cité là où un seul homme commande : « *ἡ πόλις οὐκ ἔστιν ἄνευ νόμου* ». (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mais le mot liberté a un sens plus profond. Il signifie le respect absolu qu'on doit avoir pour tout être humain. C'est l'affirmation supérieure du droit individuel. Rien n'est au-dessus de l'individu. Il ne doit dépendre que de lui-même.

« Pour qu'un individu », écrivait Jean Jaurès, « ne soit pas à la merci d'une force extérieure, pour que chaque homme soit autonome pleinement, il faut assurer, à tous, les moyens de liberté et d'action. »

Il avait raison. Une liberté de plein exercice n'a pas de sens lorsqu'elle se heurte au démenti de l'injustice sociale. Peut-on parler de liberté quand trop de travailleurs, citoyens dans le domaine politique, sont sujets dans le domaine économique, quand trop de familles vivent dans des conditions précaires ?

Lacordaire a dit un jour qu'« il y a des cas où c'est la liberté qui opprime et la loi qui délivre ».

En réalité, un individu n'est libre que lorsqu'il est débarrassé des entraves qui gênent l'exercice de sa liberté. Travailler à supprimer ou, tout au moins, à alléger ces entraves, qu'elles soient d'ordre matériel, d'ordre social ou d'ordre intellectuel, c'est, pour un Parlement, se consacrer à l'œuvre démocratique dont l'accomplissement est sa principale raison d'être.

Certes, des progrès ont été réalisés au cours de la deuxième législature. Mais la troisième doit aller beaucoup plus loin.

Ne perdons pas de vue que la crise de la liberté est fille de la détresse économique et de l'ignorance.

Pour l'empêcher, il faut agir ! Partout, on prône le social. Mais quel social ? Celui de demain, celui qui résultera de mutations profondes dans les structures du domaine économique ? Il faut y penser. Il faut le préparer. Mais il ne faut pas que les grands projets d'avenir nous détournent des solutions urgentes réclamées par le présent. C'est immédiatement que d'énergiques réformes sont nécessaires.

Loin de moi la pensée d'en faire une énumération ! Si j'en cite quelques-unes, c'est à titre d'exemples.

Sur le plan économique-social, il est urgent d'assurer aux ouvriers le plein emploi et d'élever les salaires à un niveau qui assure largement le respect de la dignité humaine. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

D'autre part, il faut mettre un terme à la catastrophe nationale de la désertion des campagnes, en replaçant, parmi les diverses activités économiques, l'agriculture à un rang digne d'elle et en intégrant le monde rural dans la vie moderne commune où il apportera ses valeurs propres, c'est-à-dire les traditionnelles valeurs de la France éternelle.

Sur le plan social, la majoration des allocations familiales, des mesures rapides en vue d'assurer l'avenir des jeunes et aussi l'amélioration du sort des personnes âgées, en particulier par l'admission à la retraite, pour tous les travailleurs à 60 ans au lieu de 65 (*Applaudissements sur divers bancs*) ; le respect absolu des droits sacrés de la charte des anciens combattants et l'application stricte et immédiate de toutes les mesures

légalement prises en leur faveur, telles que le rapport constant (*Marques d'approbation sur divers bancs*) ; tout en donnant satisfaction à leur vif et légitime désir du maintien de leur ministère au sein du Gouvernement ; pour les rapatriés, l'imputation immédiate des prêts de réinstallation sur le montant de l'indemnisation des biens spoliés ou perdus, indemnisation qui s'impose doublement : d'abord, d'après l'article 4 de la loi de 1961 ; ensuite, du fait de la préhension définitive, par l'Etat algérien, des biens mobiliers et immobiliers qui, biens vacants jusque-là, ont été déclarés « biens de l'Etat » le 6 mai 1966.

Dans un élan unanime, émouvant, les rapatriés et beaucoup d'autres Français demandent l'amnistie totale et immédiate : je crois qu'il serait injuste de ne pas l'accorder.

Sur le plan éducatif, une très forte augmentation des crédits scolaires s'impose, de manière que puisse être projetée, sur tous les esprits sans exception, la lumière de la science, de la littérature et de l'art.

« S'il y avait un peuple de dieux », écrivait Jean-Jacques Rousseau, « il se gouvernerait démocratiquement ». L'homme n'est pas un dieu. Mais s'il est de plus en plus libéré des nécessités matérielles excessives, si se développe en lui la force purement humaine, qui est une fin en soi, il répondra à l'appel des Condorcet, des Renan, des Teilhard de Chardin et il progressera, il se déifiera, en quelque sorte, autant qu'il lui sera possible, par ses propres moyens. « L'homme », a écrit Jean Guéhenno, « est comme un infatigable artiste qui, depuis des siècles, sculpterait et modèlerait sa propre statue ». Et Jaurès imaginait qu'un jour « l'humanité prendrait conscience, en sa vivante unité, de l'unité du monde et, interprétant à la lumière de sa victoire l'obscur évolution des forces, des êtres, entreverrait l'organisation progressive de l'univers, l'élargissement indéfini de la conscience ».

Mais de telles anticipations seront toujours des rêves si l'on ne parvient pas rapidement à faire régner la paix, la paix définitive entre tous les peuples. A cela notre Assemblée doit travailler de toutes ses forces, si elle ne veut pas se montrer indigne des traditionnels efforts poursuivis par la France pour entraîner le monde vers la fraternité humaine non seulement en créant un courant sentimental, mais en proposant les institutions nécessaires. Aujourd'hui, quelles sont-elles ? En attendant le monde uni, l'Europe unie et, aussi, l'organisation de l'aide au tiers monde. Comment en effet, ne pas songer qu'il y a, dans certaines régions du monde, des millions d'hommes qui ont faim ! L'aide aux pays sous-développés est un devoir primordial. Mais elle ne doit, en aucun cas, servir en quelque sorte de paravent à un impérialisme économique plus ou moins déguisé.

Que la France se garde bien de se replier sur elle-même. Qu'elle s'ouvre, au contraire, à des horizons de plus en plus larges. Le patriotisme, oui ! le nationalisme, non ! (*Applaudissements sur divers bancs.*) Il risquerait de renforcer le nazisme renaissant en Allemagne et le particularisme agressif d'autres pays.

Craignons aussi que la dissémination de la bombe atomique n'entraîne, un jour, le crime de son emploi. N'hésitons pas à adhérer au pacte signé à Moscou entre la Russie et les Etats-Unis d'Amérique. Unissons nos efforts à ceux de tous les peuples et de tous les hommes de bonne volonté, épars à travers le monde, qui non seulement aspirent mais travaillent franchement, humainement, au désarmement général.

A la suite du célèbre appel fait en 1946 par Winston Churchill : « construisons une sorte d'Etats-Unis d'Europe », des organismes tendant à la fois à l'unification économique de l'Europe et à une construction européenne favorable au maintien de la paix ont été créés. Encourageons-les ! Aidons-les ! Soutenons la Communauté économique, le Conseil de l'Europe, le Parlement européen.

Soutenons les Etats généraux des communes d'Europe. Mais faisons surtout les plus grands efforts pour que tous les Européens pensent européen.

De telles institutions en effet, même si elles acquièrent un pouvoir effectif, de tels mouvements, même s'ils sont puissamment organisés, n'ont des chances d'aboutir pleinement que s'il se produit, entre toutes les nations européennes, une profonde interpénétration intellectuelle et morale. Et, d'autre part, ces organismes ne pourront étendre efficacement leur action sur les peuples non européens — ce qui est le but final — que si les nations les plus civilisées arrivent, par la diffusion de leur culture, à créer, dans le mo. de entier, un commun état d'esprit et de cœur favorable à l'entente et à l'union entre tous les êtres humains.

L'effort que nous avons à accomplir, pour notre part, est immense. Nous ne pourrions y réussir qu'avec l'aide, qu'avec l'élan de la nation tout entière. Hélas ! trop de Français se laissent absorber par des préoccupations égoïstes ou futiles. Il faut que chaque citoyen se sente responsable de l'œuvre à réaliser.

C'est de la Grèce ancienne que des avertissements utiles nous viennent sur ce point. Périclès affirmait, nous dit Thucydide, que celui qui se désintéresse des affaires publiques doit être considéré comme un être inutile et Platon faisait aux philosophes un devoir de participer à la vie publique. L'accomplissement actuel de ce devoir exige que tous les hommes et toutes les femmes y soient préparés. La culture prend, ainsi, dans une démocratie comme la France, une place primordiale.

A la recevoir tous les enfants et tous les jeunes gens doivent être admis. A aucun niveau elle ne doit être le privilège de l'argent. Un grand effort a été accompli par la République française pour l'éducation du peuple. Ce fut d'abord la réalisation de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire. Ce fut ensuite l'extension de la gratuité à l'enseignement secondaire et l'homme qui vous parle est fier d'y avoir contribué. Mais ce n'étaient là que des étapes sur une route dont nous sommes loin d'avoir atteint le terme.

L'égalité doit être absolue. Elle n'est encore que relative. Il faut que l'attribution des bourses soit beaucoup plus large, beaucoup plus humaine, qu'elle tienne le plus grand compte de l'origine sociale, de l'entourage social des candidats. Il faut, d'autre part, aller jusqu'à l'allocation aux étudiants.

Et que doit être cette culture ? Professionnelle, certes, et nous aurons à consacrer des milliards à l'enseignement technique si nous voulons éviter que, faute de places dans ses établissements, un grand nombre de jeunes gens, pour la plupart des fils de paysans ou d'ouvriers, élèves des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement secondaire, rejetés du second degré à la fin de la troisième, risquent de devenir des non-valeurs sociales. Mais il faut la culture générale pour tous et la culture humaniste pour le plus grand nombre possible.

Que la France n'oublie pas que ce n'est ni par ses forces militaires ni par sa puissance économique, mais par son rayonnement intellectuel qu'elle peut prétendre à un rang élevé, voire au premier, parmi les grandes nations de l'Europe et du monde. Ce noble idéal doit d'autant plus être celui de notre pays, qu'il s'agit, pour lui, non seulement de sauvegarder et d'accroître son prestige, mais de contribuer à l'harmonisation générale et à la compréhension mutuelle de tous les peuples.

On l'a dit : « L'espèce humaine est à un carrefour. La puissance nucléaire peut servir à deux fins : l'une capable de porter à un niveau inimaginable les bienfaits de la civilisation, l'autre terrifiante et diabolique au point de pouvoir aboutir, un jour, à une catastrophe apocalyptique ». Si elles veulent suivre la voie de la survie, les puissances les plus civilisées doivent, en projetant leur rayonnement sur les autres, contribuer à la formation, dans le monde, de ce qu'on a appelé « un dénominateur commun de spiritualisme ». C'est ce qu'ont proclamé avec la plus profonde émotion non seulement les plus grands génies littéraires, mais les plus grands génies scientifiques, tels Einstein et Oppenheimer.

Qu'est-ce à dire sinon que l'homme ne peut se sauver que par l'humanisme ? Qu'on ne vienne pas nous dire que les nécessités de l'enseignement scientifique interdisent de faire une place importante, dans nos lycées, à l'étude du grec et du latin. Il n'est rien d'aussi artificiel que l'opposition, parfois établie, entre lettres et sciences. Edouard Herriot a dit : « C'est l'honneur, c'est un des honneurs du peuple grec d'avoir intégré la science mathématique dans la culture générale, d'en avoir fait un élément essentiel du savoir et des progrès humains, d'avoir ainsi établi cette doctrine à laquelle se rattache une tradition française que nous voulons maintenir ».

« Oui ! Il y a un humanisme scientifique qui unit la science et la conscience. Et Teilhard de Chardin a raison d'écrire : « une conscience est d'autant plus achevée qu'elle double un édifice matériel plus riche et mieux organisé par la science. »

Il y a aussi un humanisme technicien. Il ne faut pas considérer l'ouvrier comme une machine physiologique conditionnée seulement par un métier physique. Il faut que le travail s'imprègne d'émotion et de pensée. Evitons de tomber dans une technocratie sans âme. Faisons des techniciens et non des robots.

Certes, de grands progrès ont été réalisés depuis que Jaurès disait : « Il y a des millions de travailleurs qui sont réduits

une existence inerte et machinale; et, chose effrayante, si, demain, on pouvait les remplacer par des machines, il n'y aurait rien de changé dans l'humanité! Mais nous sommes encore loin du jour où, selon sa prédiction « les ouvriers sentiront, dans le plus modeste travail des mains, les coopérateurs de la civilisation universelle »!

Oui! Il y a un humanisme scientifique, il y a un humanisme technique, il y a même autant d'humanismes qu'il y a de sections scientifiques et techniques et même de sections littéraires non classiques. Mais toutes ces branches d'humanisme s'étioleraient et périraient si ne leur parvenait pas, même de la manière la plus indirecte et la plus lointaine, la sève vivifiante de l'arbre aux puissantes et fécondes racines qu'est l'humanisme antique.

« Ce serait un grand malheur », écrivait Jaurès, « si le beau fleuve des traditions antiques cessait de se développer travers les champs de France ».

« Rabaisser ou amoindrir les études classiques », disait Jules Ferry, « méconnaître leur rôle historique et nécessaire dans l'éducation nationale, abandonner l'étude de cette antiquité gréco-romaine, dans laquelle le monde moderne plonge par toutes ses racines et que l'on retrouve façonnant toutes les époques intellectuelles de notre histoire, le Moyen Âge par les livres d'Aristote et les écrits des juriconsultes, la Renaissance par la révélation de la beauté païenne, la Révolution par l'évocation républicaine, faire cela, renier cet héritage, ce serait abdiquer la meilleure part de nous-mêmes, oublier ses origines de notre langue, les lois internes de notre développement, ce serait décapiter l'esprit français »!

Ce serait aussi nous empêcher de participer efficacement à l'unification de l'Europe et du monde, laquelle ne peut se faire que sur la base de l'humanisme gréco-latin. « Renier les humanités, c'est ne croire ni à l'Europe ni à l'unité de la civilisation européenne » a dit un éminent européen. Nombreux sont ceux qui pensent comme lui.

Consultez les travaux des colloques internationaux sur l'humanisme; lisez par exemple le compte rendu du célèbre colloque qui, il y a un certain nombre d'années, fut présidé, à Buda-Pest, par Paul Valéry. Ce n'est point un Latin, c'est un Hongrois qui proposa et fit accepter le principe de la création d'une ligue de défense de l'humanisme gréco-latin et qui dit: « Si toutes ces jeunesse étaient élevées dans l'humanisme, l'entente internationale se produirait plus aisément par la communauté des goûts et des sympathies dans les manières de penser et de sentir ».

Les scientifiques allemands affirment la même chose dans leurs congrès et ils font remarquer que leurs meilleurs étudiants sont ceux qui viennent des gymnases classiques. Même constatation en Italie, en Angleterre et partout ailleurs dans l'Europe occidentale. Quant à l'Europe orientale, et particulièrement la Russie, l'hellénisme y a été à l'origine du développement intellectuel et les humanités y sont de plus en plus en honneur. Le mouvement a gagné beaucoup de peuples non européens.

Est-ce à nous, dont le devoir est, dans une Europe qui risque encore, malgré les apparences, d'être ballotée par des vaguesouleuses, de maintenir la France de l'humanisme et de la Révolution comme un phare et une bouée, est-ce à nous de négliger ce qui peut le mieux contribuer à unir les âmes, à créer le patriotisme européen qui, de proche en proche, deviendrait le patriotisme mondial?

Corrigeons certaines erreurs du système actuel en assurant, aux enfants qui y sont aptes, la possibilité de recevoir une formation classique sérieuse, dont le colloque de « l'Union française universitaire » affirmait l'an dernier, sur le rapport de notre ancien collègue, le sénateur Cogniot, qu'elle doit normalement commencer dès l'âge de onze ans.

Que tous les autres élèves soient imprégnés d'humanisme par un emploi intelligent des traductions. Il y en a d'excellentes, comme celles de la collection Budé, à l'imitation de laquelle il en a été créé dans tous les pays d'Europe.

Persuadés que la raison d'être des humanités est de nous situer dans notre véritable perspective historique, c'est-à-dire de amener l'esprit aux sources permanentes de la civilisation occidentale, remettons cette discipline sur le bon chemin. Nous y parviendrons ainsi l'heure où le rayonnement de la France contribuera puissamment à l'accomplissement de la prophétie de Victor Hugo:

« O République universelle
Tu n'es encor que l'étoile
Demain tu seras le soleil! »

Mes chers collègues, que les idées que j'ai exposées rapidement ou que d'autres, que vous préféreriez, se traduisent dans les faits, cela dépend de vous, uniquement de vous, à condition que vous reconnaissiez, avec Benjamin Constant, que « le régime parlementaire s'écroule si l'Assemblée prétend gouverner et qu'il n'existe pas là où le gouvernement légifère », à condition que vous laissiez le gouvernement gouverner, mais que vous ne vous demettiez ni totalement ni partiellement du droit de légiférer.

Sans se livrer à la moindre polémique, oubliant le passé, n'envoyant que l'avenir de l'Assemblée nouvelle dont il a le grand honneur de présider la séance d'ouverture, le doyen d'âge et de fonction que je suis se permet de vous dire: vous êtes les délégués du peuple souverain. Cette délégation, vous n'avez le droit de la transmettre ni à un autre corps, ni à un gouvernement, ni à un homme.

A ceux qui voudraient y porter atteinte, pourriez-vous opposer la barrière de la Constitution? Oui, d'après l'article 3 qui dit: « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants... Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ». (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Oui, d'après d'autres articles tels que l'article 34, aux termes duquel « la loi est votée par le Parlement ». Non, d'après d'autres, singulièrement d'après l'article 16 qui légitime le pouvoir personnel dans des circonstances exceptionnelles non précisées ni contrôlées. Qu'avez-vous à faire? Supprimer cet article et en modifier un certain nombre d'autres. (*Sourires sur divers bancs.*)

Cela fait, si vous ne perdez pas de vue le sens du mot « démocratie », tel qu'il ressort de la réponse d'Hémon à Créon et de bien d'autres passages de Sophocle et des autres grands génies littéraires du siècle de Périclès; et tel qu'il ressort, aussi, de cette célèbre phrase d'Adolphe Thiers: « quel que soit l'homme et quelles que soient les circonstances, il ne faut jamais laisser la patrie à un homme »; si vous prenez la résolution de respecter et de faire respecter la séparation des trois pouvoirs, alors, les décisions que vous prendrez ne dépendront que de vos libres délibérations. De vifs débats pourront certes avoir lieu au sein de l'Assemblée, mais leur vivacité sera fort atténuée par le fait que, comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amérique, ce ne seront plus de multiples groupements, mais seulement deux forces, celle de la majorité et celle de l'opposition qui s'affronteront et il faut espérer que, comme dans les deux grandes démocraties que je viens de citer, l'union de l'Assemblée entière pourra se réaliser quand viendront à être en jeu les intérêts essentiels et vitaux de la France et de la République. (*Applaudissements unanimes.*)

— 6 —

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale, par scrutin secret à la tribune.

Je rappelle que si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise aux deux premiers tours de scrutin, au troisième tour la majorité relative suffit et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Des bulletins au nom des candidats ont été imprimés et sont à la disposition de nos collègues dans les salles voisines.

Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Les noms de six scrutateurs titulaires et trois scrutateurs suppléants chargés de procéder au dépouillement du scrutin vont être tirés au sort.

(Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.)

M. le président. Sont désignés:

Scrutateurs titulaires: MM. Bayou, Jacson, de la Malène, Triboulet, Vals, de La Verpillière;

Scrutateurs suppléants: MM. Ihuel, Juquin, Valentin.

Je vais maintenant tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre G.)

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, je prie instamment Mmes et MM. les députés de ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom.